

Encore 12,000 cartes à signer

Un relevé officiel effectué par les autorités postales, le 3 janvier 1957, indique qu'un peu plus de 12,000 cartes du journal LE TRAVAIL n'ont pas encore été signées. Par contre, depuis le dernier congrès en septembre dernier, une dizaine de mille cartes ont été signées.

Quelques syndicats n'ont pas encore fait de rapport, ce qui n'indique pas nécessairement que les cartes n'ont pas été signées; par ailleurs, nous avons des rapports incomplets de nombreux syndicats.

Nous demandons donc aux responsables de la signature de ces cartes et aux secrétaires qui doivent nous fournir leur rapport, de hâter leur travail et de nous présenter un rapport le plus tôt possible.

Vol. XXXIII — No 2

C.T.C.C. ...

Le travail



Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

Ottawa, 18 janvier 1957

MONTREAL

LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX EST AUX PRISES AVEC L'EQUIPE DRAPEAU-DESMARAIS

Bureau Confédéral de la CTCC à Hull le 24 janvier

Les membres du Bureau Confédéral de la CTCC se réuniront à Hull, le 24 janvier prochain à la salle du Conseil central de cette ville, 179, rue Eddy.

Cette réunion, comme on le sait précédera la présentation du mémoire annuel de la CTCC au Cabinet fédéral qui aura lieu dans la salle des Chemins de fer, édifice du gouvernement à 12 heures a.m. le 24 janvier.

La séance du Bureau confédéral débutera à 9.00 a.m. pour se terminer à 11 h. 30 a.m. soit quelques minutes avant la présentation du mémoire au Cabinet fédéral. Vu le nombre de questions qui seront à l'agenda de la réunion du Bureau confédéral, il est possible que la séance se poursuive durant l'après-midi du même jour.

Parmi les principales questions à l'étude mentionnons les rapports du Comité exécutif de la CTCC sur le projet d'affiliation de la CTCC au CTC, les réformes de structures de la CTCC, le Code d'éthique professionnelle et le congrès spécial de la CTCC qui doit avoir lieu avant le 1er juin 1957.

Nul doute que les délégués prendront aussi connaissance des derniers développements dans les conflits actuellement en cours, soit celui de Magog où quelque 700 travailleurs sont actuelle-

(Suite à la page 7)

Déclaration de M. Gérard Picard, président général de la CTCC

L'administration Drapeau-Desmarais se fait tirer l'oreille dans ses négociations avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. Un ultimatum du Syndicat aux autorités de la Cité de Montréal a fait rebondir le conflit devant l'opinion publique ces jours derniers. Les demandes du Syndicat étaient entre les mains des autorités municipales depuis plusieurs semaines et aucune réponse ne s'annon-

çait. Au moment d'aller sous presse, LE TRAVAIL apprend que les contre-propositions de l'administration Drapeau-Desmarais sont entre les mains de la direction du Syndicat et qu'elles sont loin d'être acceptables. LE TRAVAIL renseignera ses lecteurs sur la lutte qui, semble-t-il, va s'engager entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux et la Cité de Montréal.

Le Président général de la CTCC, M. Gérard Picard, a

conféré avec la direction du Syndicat pour discuter la situation et examiner les propositions syndicales et les contre-propositions de la Cité de Montréal, puis a remis au TRAVAIL la déclaration suivante:

"Les choses se gâtent pour l'administration Drapeau-Desmarais dans le monde ouvrier de la métropole. Les congédiements de travailleurs manuels peu de temps avant les Fêtes, la manière

(Suite à la page 3)

EN ATTENDANT QUE SE REALISENT ...



... les prédictions de la Commission Gordon

Québec au rang des provinces pauvres au sujet des salaires

Il y a déjà quelque temps, le bureau fédéral de la statistique publiait des chiffres sur les revenus des travailleurs canadiens. Les chiffres qu'il publie sont pour 1954, mais ils ont tout de même une signification actuellement.

Ce rapport indique qu'en 1954, 24.8% des familles canadiennes disposaient d'un revenu de moins de \$2,500.00. En Ontario, le pourcentage était seulement de 15.3% soit le plus bas du pays alors que les provinces maritimes avaient le pourcentage le plus élevé: 49.3%. Notre bon vieux Québec était la sixième province canadienne à ce point de vue, ce qui veut dire que dans cinq provinces, les revenus étaient supérieurs aux nôtres. En effet, nous venons après l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Dans notre province, 27.6% des familles disposaient en 1954 d'un revenu inférieur à \$2,500 par année, soit moins que \$48.00 par semaine. Vous savez aussi bien que moi, qu'avec \$48.00 par semaine, on doit mener un train de vie très réduit. Et pourtant 27.6% des familles du Québec doivent vivre avec cela. Evidemment, la proportion n'est pas la même dans toutes les entreprises. Il y en a où ces salaires sont l'exception et d'autres où ils sont la règle.

Ainsi, à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, les employés qui gagnent \$48.00 par semaine sont une minorité. La plupart des gens qui travaillent dans cet hôpital doivent se contenter de moins et parfois de beaucoup moins. Mieux vaut dire qu'ils ne se contentent pas du tout de ces salaires et qu'ils réclament davantage. Il y a déjà plus d'un an que leur syndicat a demandé une hausse de \$5.00 par semaine, mais, malheureusement, le tribunal a rejeté majoritairement leur demande, même si l'arbitre syndical était dissident.

En rendant cette sentence que nous ne qualifions pas, le président du tribunal, Me Paul Miquelon de Québec et le connu Arthur Matteau de l'API ont décidé de laisser les employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi en arrière des autres. Ils continueront de gagner dans l'ensemble beaucoup moins que \$48.00 par semaine ou \$2,500.00 par année. Alors, ne soyez pas surpris de voir que la province de Québec tire de l'arrière pour les salaires. Il se trouve toujours beaucoup de personnes et d'institutions pour dire que nos gens sont bien traités et qu'ils vivent bien, même si toutes les statistiques possibles et imaginables prouvent que les Québécois sont moins payés que les autres travailleurs canadiens.

Même dans les provinces qu'on a coutume d'appeler les provinces pauvres, le revenu est légèrement supérieur à celui du Québec. Cessons donc de nous penser riches quand nous sommes quêtés, mais nous n'entendons pas rester dans cet état d'infériorité parce que nos richesses naturelles devraient nous tenir en avant et non en arrière.

Il est inadmissible que la population de la province de Québec ait des revenus inférieurs à ceux de l'ensemble du Canada lorsqu'on voit que la Providence nous a gratifiés de ressources naturelles incomparables. L'important est que ces richesses servent à améliorer le sort de toute la population et non pas à en enrichir quelques-uns.

Les pauvres, plus pauvres et les riches plus riches

De récentes statistiques fournies par le ministre fédéral des Finances, M. Walter Harris, nous montrent que le revenu des Canadiens a augmenté, mais que ceux qui ont travaillé ne sont pas ceux qui en ont bénéficié le plus.

En effet, les salaires et les gages ont augmenté de 7 p. 100 en 1955 alors que les revenus de placements ont augmenté de 20 p. 100. Les gains moyens annuels des Canadiens ont haussé de 2.5 p. 100 alors que les profits des compagnies ont fait un bond de 24 p. 100. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et indiquent clairement que les profits des compagnies et les revenus provenant de placements ont augmenté beaucoup plus que les salaires en 1955.

D'ailleurs, la proportion du revenu des travailleurs par rapport au revenu national du Canada a diminué. En 1954, le revenu des ouvriers représentait 65 p. 100 du revenu national alors qu'en 1955, il ne représentait plus que 61.5 p. 100, il s'agit d'une baisse de 3.5 p. 100.

Les hausses de salaires qu'ont obtenues les travailleurs ne sont donc pas uniques dans l'économie nationale. Les autres secteurs de la vie économique ont obtenu ou ont pris des augmentations beaucoup plus considérables. Et pourtant, ce sont ces mêmes messieurs et ces mêmes compagnies qui demandent quand les travailleurs vont cesser de réclamer des hausses de salaires. Comme logique, ce n'est pas formidable.

Une productivité plus grande permet l'augmentation des salaires sans hausse de prix

Pour la première fois depuis quelques années, les prix au consommateur ont repris le chemin à la hausse. Comme par le passé, les porte-parole de la finance prétendent que c'est parce que les salaires, et autres "frais de production" ont augmenté. Mais le défaut de l'argument est trop visible—les profits sont si élevés, la stabilité des prix se maintient depuis quatre ans, en dépit d'augmentation de salaires—il est clair que l'argument ne vaut plus rien, et ceux qui le présentent n'y croient plus eux-mêmes! Le résultat c'est que si l'on veut se donner la peine de "justifier" une augmentation des prix, il faut avoir recours à des arguments tout à fait fantastiques!

Le rapport entre prix et salaires

S'il est encore besoin de le prouver, le tableau ci-dessous indique clairement qu'il n'y a pas nécessairement un rapport étroit entre les augmentations de salaires et celles des prix. En dépit des augmentations sub-

stantielles des gains moyens horaires dans les industries manufacturières depuis 1952, les prix au consommateur sont restés, en somme, les mêmes:

David Holbrook, président de Algoma Steel, a dit en annonçant une augmentation de prix il y a deux mois: "L'augmentation est nécessaire non seulement à cause du prix de la main-d'oeuvre, mais aussi à cause des prix des matières premières et fournitures qui ont appréciablement augmenté au cours de l'année dernière. Le coût de la main-d'oeuvre, bien que secondaire est cependant un facteur considérable."

M. Ernest Weir, du National Steel Corp., dit pour sa part:

"Les prix plus élevés sont nécessaires pour obtenir les fonds requis pour la construction de nouvelles aciéries dont le pays a besoin."

	Indice des prix à la consommation 1949=100	Gains moyens horaires industrie manufacturière
1952	116.5	129.2
1953	115.5	135.8
1954	116.2	140.8
1955	116.4	144.5
1956 janvier	116.8	147.5
février	116.4	147.3
mars	116.4	148.5
avril	116.6	150.5
mai	116.6	151.1
juin	117.8	151.8
juillet	118.5
août	119.1

Ceci n'a rien de surprenant, car l'accroissement de la productivité peut égaler et dépasser l'effet des augmentations de salaires et de coût. Et puis, il n'y a aussi pas la moindre raison pour que certaines des augmentations de frais de production par suite d'augmentation de salaires ne puissent provenir des profits très élevés actuellement réalisés. Mais cela n'a pas été le cas.

Quand les porte-parole de la finance avancent qu'il faut augmenter les prix pour réaliser plus de profits afin de faire de nouveaux placements pour faire de nouveaux profits, il n'est guère utile de conti-

nuer la discussion, à savoir: pourquoi ou qui hausse les prix. Le fait est, que les patrons feront monter les prix chaque fois qu'ils le pourront. Les seuls facteurs restrictifs sont la concurrence et l'opinion publique, si elle est assez alertée.

Quels que soient les motifs, une des raisons de cette fausse propagande est de cacher la vérité au public. Il est grand temps que celui-ci s'alarme de la façon dont on le force à verser des milliards de dollars pour de nouvelles usines et de nouvelles machines qui appartiennent et sont contrôlées par l'entreprise privée.

TROIS-RIVIERES

Le Syndicat national catholique des services hospitaliers des Trois-Rivières Inc. (hôpital St-Joseph) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1956-1957.

Les officiers élus sont: MM. A. Régnière, président; G. Poisson, 1er vice-président; S. St-Ours, 2e vice-président; R. Dessureault, secrétaire; J. Isabel, trésorier; J. Béland, assistant-trésorier; R. Doucet, gardien; E. Biron, sentinelle; J. Montambault et M. Lafond, auditeurs.

M. A. Trempe a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cour de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours: \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

DANS LE MOUVEMENT

M. Rodolphe Hamel, délégué à Chicago à une conférence des syndicats de mineurs de la J.-M.

Le Syndicat National des mineurs d'Asbestos vient de déléguer M. Rodolphe Hamel pour représenter les syndiqués de la Johns-Manville à une conférence qui a eu lieu à Chicago au début de cette semaine, soit samedi et dimanche, les 12 et 13 janvier.

Cette conférence qui groupait des représentants des syndicats et unions de travailleurs de toutes les usines de la Johns-Manville avait pour but d'étudier les problèmes communs aux travailleurs des diverses entreprises de cette compagnie.

Selon, M. Hamel que nous avons rencontré avant son départ, plus de 20,000 syndiqués des Etats-Unis et du Canada dans les entreprises de la Johns-Manville, devaient être représentés à cette conférence.

M. Hamel a souligné que ces travailleurs sont représentés par des unions affiliées autrefois au COI et à FAT et par des unions indépendantes.



M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Industrie Minière délégué par le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos à une conférence conjointe des travailleurs syndiqués dans les entreprises de la Johns-Manville à Chicago.

M. Hamel a rappelé que lors de la grève de l'amiante en 1949, des représentants de divers locaux américains étaient venus rendre visite aux grévistes d'Asbestos et de Thetford afin de se rendre compte sur place des griefs réels des travailleurs et de l'efficacité de la grève.

Selon M. Hamel il ne saurait être question au cours de cette conférence de tracer un programme défini de négociations avec la compagnie mais bien seulement d'étudier des problèmes communs à tous ces syndicats comme le plan de pension, le plan d'assurance-maladie, hospitalisation, la sécurité au travail, etc. Les délégués en profiteront aussi pour échanger des informations sur les conditions de travail qui existent dans les diverses usines de la Johns-Manville ainsi que les moyens pris par chacun pour les protéger plus adéquatement.

A son retour, M. Hamel fournira au journal Le Travail des informations plus précises sur le travail des délégués à cette conférence.

Projet de Code du Travail

Fonctionnaires provinciaux

Les fonctionnaires du Service civil provincial sont privés des avantages de l'organisation syndicale et des négociations collectives. En effet, à l'heure actuelle, les fonctionnaires provinciaux ne peuvent constituer des syndicats libres. De plus, toute affiliation à une centrale syndicale est interdite par la loi. Enfin, il n'est pas question, pour eux, de négocier une convention collective de travail pour régler leurs salaires, classifications et conditions de travail. Ces droits devraient leur être reconnus comme à tous les autres salariés et ils en ont particulièrement besoin parce qu'il est de notoriété publique que la plupart d'entre eux comptent parmi les plus mal payés des salariés de la province de Québec. Chaque fois qu'ils ont fait mine de soulever ces questions, ils ont été rabroués. Il est temps que cet état de choses cesse.

Dans le projet de Code du Travail bilingue pour la province de Québec que M. Gérard Picard, président général de la CTCC, publiera sous peu, il est recommandé que les fonctionnaires provinciaux bénéficient des mêmes avantages que les autres salariés. L'opinion publique doit appuyer cette recommandation et faire pression pour que les fonctionnaires provinciaux cessent d'être traités comme des citoyens de seconde zone.

M. Gérard Picard à l'émission "Vie Ouvrière" le 25 janvier

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, sera la personnalité invitée

CTCC au gouvernement fédéral, la veille, soit le 24 janvier et il fera sans doute connaître aux auditeurs les réactions du premier ministre du Canada, le T.H. Saint-Laurent et de ses ministres après la présentation du mémoire.

M. Picard sera interviewé par M. Jean-Paul Lefebvre, assistant-directeur du Service d'Education de la CTCC.



M. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui sera entendu à l'émission VIE OUVRIERE qui passera sur les ondes de Radio-Canada, le 25 janvier à 8:00 p.m.

à l'émission hebdomadaire "Vie Ouvrière", le 25 janvier prochain à 8.00 p.m.

L'on sait que cette émission passe sur le réseau français Radio-Canada chaque vendredi soir de 8.00 à 8.30 et met en vedette les problèmes ouvriers de la semaine écoulée.

Le 25 janvier, M. Picard sera interrogé sur le mémoire que doit présenter la



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

TEXTILE

Plus de \$7,000 d'arrérages à l'Esmond Mills de Granby au sujet du boni de vie chère

Le syndicat des employés de l'Esmond Mills de Granby vient de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage en vue de faire payer par cette compagnie une somme de plus de \$7,000.00 qui serait due aux

quelque 300 employés de cette entreprise en vertu de la clause de boni de vie chère incluse dans la convention collective actuellement en vigueur.

D'après l'entente qui avait été faite au mois d'août 1956, la compagnie s'était engagée à donner une augmentation de un (\$0.01) cent l'heure à chaque employé pour chaque point d'augmentation de l'indice du coût de la vie.

Le rajustement devait se faire tous les deux mois en prenant l'indice du mois de janvier comme base. Au moment de la signature de l'entente en septembre, l'indice indiquait 116.1. Or, depuis cette date, l'indice est grimpé à 119.1, ce qui voudrait dire une augmentation de 3 cents l'heure environ pour chaque employé

depuis cette date, ce que la compagnie a refusé de leur accorder.

Si l'on considère que la compagnie emploie quelque 300 travailleurs et que plusieurs d'entre eux ont fait du temps supplémentaire, on calcule que la compagnie doit actuellement plus de \$7,000.00 aux travailleurs concernés.

Des négociations directes et une séance de conciliation n'ont pu fléchir la compagnie, c'est pourquoi le syndicat a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage qui doit siéger vendredi prochain.

L'arbitre syndical est Me Pierre Vadeboncoeur tandis que la compagnie est représentée par M. Jean Massicotte. Le président du tribunal est M. Pierre Danseureau.

Le Syndicat...

(Suite de la page 1)

peu réaliste d'aborder le problème du logement à Montréal et, aujourd'hui, le peu de considération accordé aux fonctionnaires municipaux sont autant de mauvaises notes au dossier de l'administration actuelle. Que se passe-t-il au juste? - "Il est entendu, d'ajouter M. Picard, que la CTCC accordera son entier appui au Syndicat des Fonctionnaires municipaux dans ses difficultés avec la Cité de Montréal."

Les problèmes des travailleurs de 40 ans et plus

(POC) — Lorsque vous atteignez l'âge de 70 ans au Canada, vous avez presque automatiquement droit à une pension de \$40. par mois qui est versée par le trésor fédéral.

Si vous atteignez l'âge de 65 ans, il vous est possible d'obtenir une pension à condition de faire la preuve de votre indigence.

En plus de ces pensions, certaines provinces ajoutent quelques dollars de plus selon les besoins de chacun et fournissent en même temps les soins médicaux et hospitaliers aux pensionnaires, sans qu'il leur en coûte un sou.

Cependant en cet âge industriel, c'est l'homme qui est loin encore de 65 ans et qui a encore plusieurs années devant lui, sans compter les responsabilités de famille, qui doit faire face au problème le plus épineux, celui du chômage et qui cependant, est le plus négligé si l'on excepte l'expédient temporaire que constitue l'Assurance-Chômage.

Comme la population canadienne vieillit et qu'elle comptera une augmentation substantielle dans le groupe des gens âgés, au cours des dix prochaines années, le problème du chômage devient de plus en plus grave en raison des problèmes auxquels ont à faire face les travailleurs DE PLUS DE 40 ANS.

Les statistiques démontrent qu'environ le tiers de tous les chômeurs depuis la guerre, appartiennent à ce groupe. Cependant les deux-tiers de ceux qui appartiennent à ce groupe sont des gens d'expérience et de talent, alors que seulement le tiers de ceux qui tombent dans une catégorie d'âge inférieure possède à la fois le talent et l'expérience.

Certains bureaux du Service National de Placement ont suffisamment de travailleurs au-dessus de 40 ans en chômage, pour pouvoir établir des usines entières.

Cette forte moyenne de chômage constitue un gaspillage exorbitant de main-d'oeuvre et de capacité de production. Selon les statistiques de l'Organisation Internationale du Travail, le Canada est l'un des plus coupables dans cette catégorie de pays.

La maxime en cours dans le monde des affaires à l'effet que les vieux ouvriers ne peuvent travailler aussi bien que les jeunes est une fallacieuse fausseté qui coûte énormément cher. L'âge chronologique ne peut en effet constituer un critère de l'habileté d'une personne à travailler et à gagner de l'argent. Des études ont démontré en effet que les travailleurs plus âgés compensent la perte de leurs forces physiques par une plus grande habileté, une expérience accrue et une plus forte stabilité. Les absences et les taux d'accidents parmi les travailleurs âgés de plus de 40 ans sont de beaucoup inférieurs en proportion, à ceux des autres groupes. La productivité et les salaires n'atteignent pas leur maximum avant que l'ouvrier ait dépassé 45 ans. Même sur les tâches qui requièrent de l'habileté et de la vitesse, le déclin de la production des travailleurs plus âgés est léger.

Les travailleurs âgés de 40 à 45 ans ont encore 20 années ouvrables à fournir. Même si l'on tient compte des frais additionnels pour l'adhésion à un plan de pension à la retraite des travailleurs de cette catégorie d'employés par l'industrie privée, ceci n'aura qu'un effet dérisoire sur le coût total des pensions.

Des relevés ont démontré que le chômage engendre la vieillesse prématurée, les maladies et augmente le taux de mortalité. Sous tous les aspects, le coût du chômage parmi les groupes de travailleurs plus âgés impose un lourd fardeau à la communauté et à l'économie.

Des spécialistes dans les questions de bien-être à l'emploi du gouvernement ou de nos universités ont accordé un temps considérable à l'étude du problème posé par les travailleurs de plus de 40 ans. Ils n'ont pas encore trouvé une réponse à tous les problèmes mais ils entrevoyent déjà une solution possible à certains d'entre eux.

Ces personnes dont la compétence ne saurait être mise en doute, affirment que nous devrions rechercher de la sécurité afin de permettre de conserver la santé et la dignité des travailleurs plus âgés dont le pouvoir de gagner est devenu handicapé en plus d'assurer un emploi continu aux travailleurs plus âgés qui sont capables et désireux de travailler.

Au chapitre de la sécurité, ils recommandent une politique progressive comprenant des pensions adéquates, des soins médicaux et un logement assuré à ceux qui dépassent 65 ans. Afin d'assurer un emploi ininterrompu, ils recommandent un programme national destiné à encourager les travailleurs plus âgés:

1. Un service National de Placement doté d'un personnel compétent et capable de régler de façon particulière les problèmes des plus de 40 ans.
2. Des programmes fédéraux et provinciaux de rééducation aux travailleurs plus âgés afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles conditions d'emploi.
3. Un examen approfondi des plans de pension industriels et l'application de politique nationale comme celle de la pension permutable d'une industrie à une autre afin de faire disparaître les effets néfastes que ce facteur exerce sur l'embauchage des travailleurs plus âgés.
4. L'assistance aux coopératives privées et aux industries privées désireuses d'employer des travailleurs de cette catégorie qui ne sont pas embauchés par les autres industries.

Le Ministre du Travail n'a pas encore nommé le président du tribunal d'arbitrage à Arvida

La formation du tribunal d'arbitrage qui doit entendre le différend entre les travailleurs d'Aluminum Limited dans la province et les syndicats qui représentent ses travailleurs, n'est pas encore terminée.

Comme on le sait, la compagnie a choisi Me Bernard Sarrazin comme arbitre patronal et le syndicat a choisi Me Pierre-Elliott Trudeau comme arbitre syndical. Ces deux arbitres se sont rencontrés et se sont entendus sur le choix du président, mais actuellement le gouvernement n'a pas nommé la personne sur laquelle les deux arbitres se sont entendus.

On espère toujours que le gouvernement nommera bientôt le président du tribunal d'arbitrage, quel qu'il soit. Une fois qu'il sera nommé, il restera exactement 104 jours avant que les travailleurs puissent songer à la grève, c'est-à-dire 90 jours avant que la sentence arbitrale

soit rendue et 14 jours de négociations post-arbitrales.

Evidemment, nous ne voulons pas dire que les travailleurs attendent la nomination du tribunal d'arbitrage uniquement pour savoir la date à laquelle ils pourront faire la grève, mais bien pour indiquer aux intéressés qu'ils pourront faire une grève légalement à partir de telle date si le tribunal n'accepte pas leurs demandes essentielles.

En bref, rappelons que les travailleurs de l'aluminium veulent un contrat unique qui couvre toutes les usines et services de l'Aluminum Limited, tout comme cela existe déjà en Colombie-Britannique où l'usine, le port et la centrale hydroélectrique sont couverts par un seul et même contrat. Les travailleurs veulent aussi le CWS (Cooperative Wage System) qui est un nouveau système d'évaluation des tâches qui

est rationnel et évite le favoritisme tout en tenant compte de la valeur de chaque fonction dans une usine.

Les travailleurs veulent aussi une clause d'ancienneté qui tienne compte des états de service et qui n'aboutissent pas à l'élimination pure et simple de vieux employés. Il y a aussi une demande de hausse de salaires qui place les métallos sur le même pied que les autres employés de la grande industrie.

Plusieurs autres demandes importantes se greffent sur ces demandes que nous venons de mentionner, par exemple la semaine de 40 heures, une formule de salaire annuel garanti, etc.

De toute façon, le syndicat n'attend plus que la décision du gouvernement provincial sur la nomination du président du tribunal, pour procéder.

SHERBROOKE

Elections chez les charpentiers-menuisiers

Lors d'une récente assemblée, l'Union des Charpentiers-Menuisiers de Sherbrooke a procédé à l'élection des officiers pour la prochaine année. Ont été élus: MM. Jean-Claude Lussier, président; Marcel Colette, vice-président; Jean Roberge, secrétaire-archiviste; Léo-Paul Nicole, secrétaire-financier; Arthur Lebrun, secrétaire-archiviste-adjoint; Edgar Beauchemin, secrétaire-trésorier; Roland Thivierge, sentinelle; André Faucher, Alfred Mercier et Robert Benoit, directeurs.

Chez les briqueteurs-plâtriers

Chez les briqueteurs-plâtriers, le résultat des dernières élections a été le suivant: M. Georges-E. Bourque, président; M. Paul-E. Bell, vice-président; M. Fernand Lambert, secrétaire-archiviste; M. Mathieu Ouellette, secrétaire-trésorier; M. Grégoire Roy, secrétaire-financier; M. Olliva Poisson, sergent d'armes; MM. Gérard Roy, Gérard Savoie et Roland Bolduc, directeurs.

Nouveau syndicat

Par ailleurs, M. Maurice Guertin, agent d'affaires du Conseil central, nous annonce la formation d'un nouveau syndicat groupant les employés électriciens ainsi que les apprentis-électriciens. Le nouvel organisme porte le nom de l'Union des Travailleurs en Electricité des Cantons de l'Est.

QUEBEC

Le Syndicat National des Employés des Maisons d'Education de Québec qui groupe les employés du Séminaire de Québec et de l'Université Laval, ceux du Secrétariat des Syndicats catholiques, de l'Archevêché et de la Fabrique St-Jean-Baptiste, élit dernièrement les membres de son

exécutif. Ont été élus MM. Roméo Gaulin, président; Antoine Jean, vice-président; Marc-Henri Ferland, secrétaire; Adrien Drollet, trésorier; André Chabot, secrétaire-trésorier; Raoul Chabot, Camille Lupien, Camille Desmeules, Jean-Thomas Thibault, Paul Germain, directeurs; Ovilla Mathurin, sentinelle.

MONTREAL

Reprise des cours chez les fonctionnaires

A la section II des ateliers de la fonction publique de mardi soir dernier, le 15 janvier, à 7h.30, à l'Ecole Polytechnique, M. Hubert Guindon, professeur à la faculté des Sciences sociales à l'Université de Montréal, a fait une introduction à "L'Etude des institutions sociales". Trois autres cours suivront: "Les institutions sociales et les classes sociales", "Les institutions sociales et la structure du pouvoir", "Les institutions sociales et les mouvements sociaux".

Ces quatre cours sont la suite de l'étude du milieu montréalais commencée par M. Jean de Laplante et continué par M. Pierre Harvey.

A la section I des ateliers, Me Herman Primeau, c.r., avocat en charge à la Cour municipale, continue l'étude des divers services municipaux.

Le titulaire du cours de la deuxième section, obtint son B.A. de l'Université d'Ottawa. Il poursuivit ses études philosophiques à l'Institut d'Etudes médiévales, pendant un an, pour étudier ensuite pendant trois ans la sociologie à l'Université de Chicago.

On sait que les ateliers de la fonction publique sont organisés conjointement par le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal et l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal.

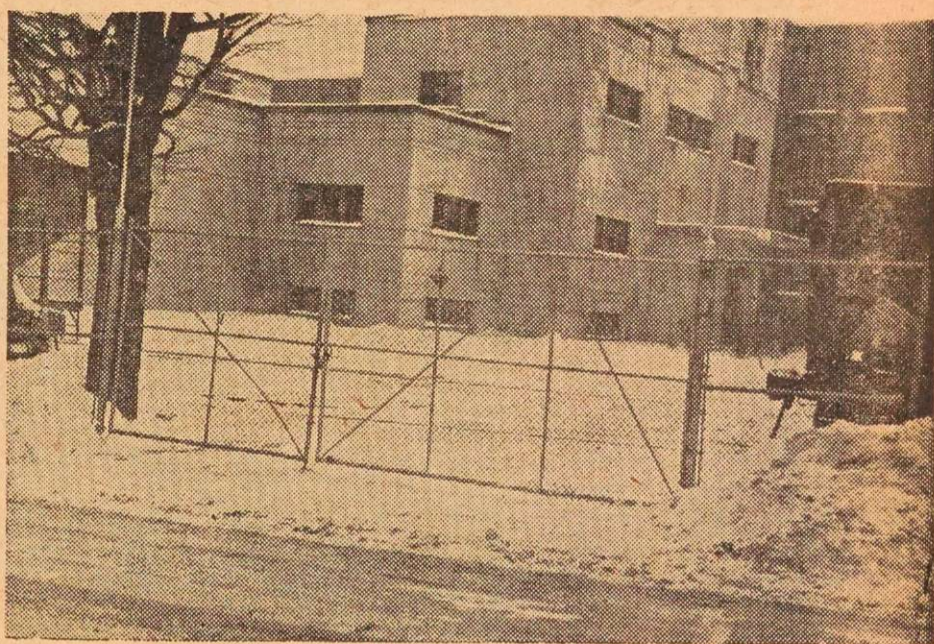
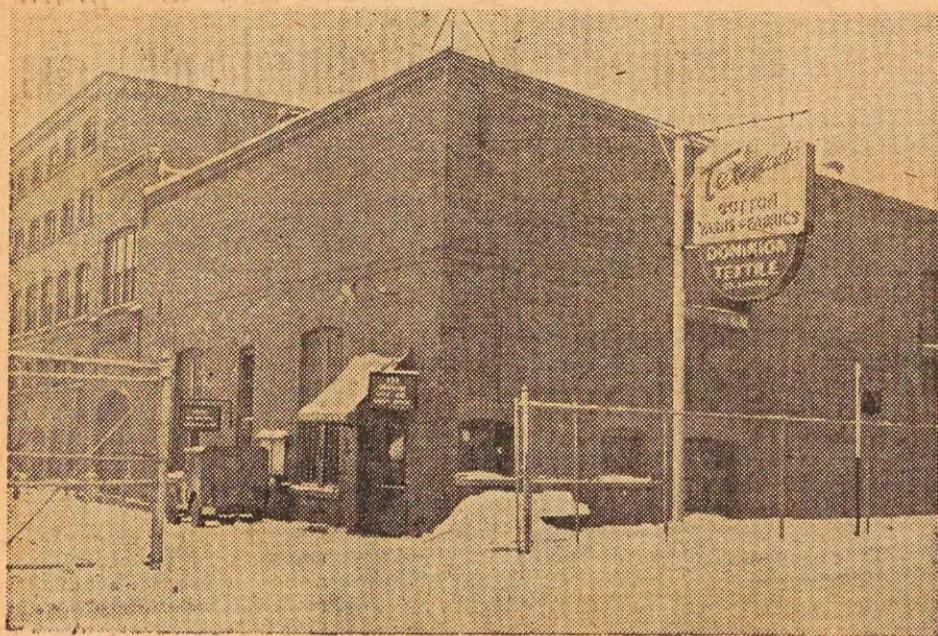


M. Hubert Guindon, professeur à la faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, l'un des conférenciers aux ateliers de la fonction publique organisés par le Service d'Education du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal.

N.-D.-DU-LAC

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'exécutif du Syndicat de l'Industrie du Bois de Notre-Dame-du-Lac est maintenant composé comme suit: Président, Ulfranc Boucher; 1er vice-président, Donat Réal Cloutier; 2e vice-président, Henry Potvin, secrétaire-correspondant; Lionel Martin, secrétaire-archiviste; Georges Raoul Lavoie, secrétaire-trésorier, Charles Landry; secrétaire-financier, Armand Morin; sentinelles, Paul Caron et Albert Lévesque. Tous ces officiers ont été réélus pour un sixième mandat consécutif.

PAS UNE GREVE... MAIS UNE CONTRE-GREVE



PAS DE PIQUETEURS... ET BARRIERE FERMEE A CLE

La CRO hésite devant la Dominion Textile

Les tisserands de Sherbrooke appuient les ouvriers de Magog

Elle n'avait pas encore rendu de décision, le 14 janvier, après avoir délibéré depuis le 8 janvier.

Une communication personnelle de l'agent d'affaires de l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke à l'adresse des membres de ce syndicat leur rappelle que les quelque 700 travailleurs de la Dominion Textile qui subissent actuellement une contre-grève à Magog luttent pour une cause qui est celle de tous les employés de la Dominion Textile à travers la province.

L'on sait que les travailleurs du textile de Sherbrooke, ceux de Drummondville et de Saint-Grégoire de Montmorency sont également soumis à la même convention collective de travail que les travailleurs de Magog. Ces travailleurs savent également que si la Dominion Textile peut violer impunément la convention collective à Magog, elle le fera également à Sherbrooke, à Drummondville ainsi qu'à Montmorency.

C'est pour cette raison que les tisserands de Sherbrooke ont décidé d'apporter non seulement leur aide morale mais aussi leur assistance financière aux ouvriers de la Dominion Textile de Magog, en se cotisant chaque semaine pour soulager la misère dans laquelle la Dominion Textile a plongé les ouvriers de Magog en fermant ses portes au début de décembre dernier. Ces cotisations qui s'ajouteront à l'allocation hebdomadaire que verse actuellement le Fonds de défense profes-

ARVIDA

Arbitrage entre la Cité et ses employés

Un tribunal d'arbitrage constitué en vue d'étudier un différend survenu entre la Cité d'Arvida et le Syndicat des employés de cette ville a commencé à siéger en fin d'année dernière et les prochaines séances reprendront le 21 janvier prochain.

Le différend porte sur l'interprétation et l'application de plusieurs articles de la convention collective existant actuellement entre la Cité et le syndicat et a trait notamment à la rétroactivité des salaires payés à quelques employés, aux taux de salaires qu'auraient dû recevoir certains employés par suite de changements temporaires de travail, aux heures de travail d'un employé et finalement au paiement du boni de vie chère.

Le tribunal d'arbitrage sous la présidence de M. le juge Louis-René Lagacé, de Chicoutimi, est composé de M. René Bélanger, président de la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires et de Me Jean-Paul Gravel, arbitre patronal. Me Louis Perron, de Québec, agit comme procureur syndical, assisté de M. René Perron, président du syndicat.

Au sujet de la rétroactivité, le syndicat prétend que quelques employés n'ont pas reçu la com-

missionnelle de la CTCC permettra aux ouvriers de Magog de poursuivre une lutte qu'ils font non seulement pour eux-mêmes mais également pour tous les employés des quatre moulins de la Dominion Textile.

pensation correspondante au taux de salaire prévu à la convention pour leur occupation.

Par ailleurs, plusieurs employés qui ont été transférés temporairement d'une occupation à une autre auraient été diminués de salaire, ce contrairement aux dispositions de la convention collective de travail.

Quant au paiement du boni de vie chère, la ville et le syndicat ne s'entendent pas sur l'indice des prix de base qui doit servir de barème pour augmenter les salaires selon l'augmentation de l'indice. La ville prétend qu'il faut utiliser l'indice 116.6 publié le 4 juin 1956 tandis que le syndicat opine en faveur de l'indice 117.8 publié le 4 juillet 1956 par le Bureau fédéral de la statistique.

Au moment de remettre notre copie à l'imprimeur, lundi soir, la Commission des relations ouvrières de la province de Québec n'a pas encore donné son consentement au Syndicat des Ouvriers du Textile de Magog de poursuivre la Dominion Textile pour violation de la Loi des relations ouvrières et de la convention collective de travail actuellement en vigueur.

L'on sait que le Syndicat, par l'entremise de son procureur, Me Marc Lapointe de Montréal, avait demandé cette permission au début de décembre dernier. Le 20 décembre, la Commission avait rencontré les représentants des deux parties en vue de trouver un terrain d'entente, mais en vain. Les commissaires avaient donc décidé d'entendre la plainte du syndicat le 8 janvier avant de rendre sa décision.

Me Lapointe nous apprenait lundi dernier que la Commission n'avait pas encore donné de ses nouvelles et que ses tentatives pour rejoindre les commissaires avaient été infructueuses.

Sans présumer de la décision de la Commission des relations ouvrières, il est permis de penser que si la Commission ne condamne pas la Dominion Textile pour avoir fait une contre-grève illégale, c'est qu'il est impossible de réaliser une contre-grève dans la province de Québec, selon les termes de la Loi des relations ouvrières.

L'on sait que d'après la Loi des relations ouvrières, une contre-grève signifie "le refus par un employeur de fournir du travail à un groupe de salariés à son emploi dans le but de contraindre ces salariés ou d'aider un em-

ployeur à contraindre ses salariés à accepter certaines conditions de travail".

Or, plusieurs employés du département du filage de la Dominion Textile de Magog, ont témoigné devant la Commission des relations ouvrières mardi dernier et ils ont affirmé que les représentants de la compagnie leur avait ordonné de quitter leur travail s'ils ne voulaient pas accepter une augmentation de tâches.

Ces employés, au nombre d'environ 70 ont donc quitté le travail, ce qui a occasionné quelques jours plus tard, la fermeture des autres départements de l'usine de Magog et la mise à pied de quelque 700 travailleurs.

Par ailleurs, la Loi des relations ouvrières prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à \$1,000, par jour pendant lequel existe une contre-grève.

Les peines prévues par la Loi des relations ouvrières dans ce cas sont imposées sur poursuite sommaire suivant la Loi des convictions sommaires de Québec, mais la Commission doit donner son consentement écrit pour tenter une telle poursuite.

C'est ce que le Syndicat de Magog cherche présentement à obtenir de la Commission des relations ouvrières avec les difficultés que l'on sait. Ordinairement, les employeurs ont beaucoup moins de difficultés à obtenir la permission de poursuivre un syndicat qui aurait déclaré une grève illégale.

En même temps, le syndicat accuse la Dominion Textile d'avoir violé l'article de la convention collective de travail dans lequel cette compagnie s'est engagée à ne pas faire de contre-grève durant l'exercice de la convention collective signée pour une période de deux années, en juin dernier, à la suite d'une grève de plusieurs semaines.

L'Université Laval honore le fondateur de la JOC

Le 23 décembre, l'Université Laval décernait un doctorat en sciences sociales à Mgr Joseph Cardijn, fondateur de la J.O.C.

A notre connaissance, c'est la première fois que l'Université Laval honore quelqu'un parce qu'il s'est consacré au relèvement des ouvriers.

La classe ouvrière canadienne se réjouit de ce geste et en est profondément touchée.

Selon les journaux, Mgr Cardijn a prononcé une allocution qui détonnait un peu avec les boniments que présentent en ces circonstances les récipiendaires habituels de tels honneurs: politiciens, financiers, avocats et ingénieurs etc...

"L'expansion rapide du machinisme, a dit Mgr Cardijn, qui transforme le régime du travail parmi toutes les races et dans tous les continents du monde, avec ses conséquences économiques, sociales et culturelles, a formé aujourd'hui un prolétariat mondial infiniment plus malheureux que le prolétariat blanc d'il y a cent ans. A cause de l'unification du monde, a précisé Mgr Cardijn, ce prolétariat de couleur prend en ce moment conscience de l'injustice monstrueuse dont il est la victime".

Les publications des Nations Unies, de l'UNESCO ou de l'OIT, ont donné avec raison une publicité mondiale aux faits et statistiques qui dénoncent les différences entre les niveaux de vie des peuples sous-développés. Aussi, observait le grand apôtre de la Jeunesse ouvrière catholique, "les relations internationales se sont multipliées de telle sorte, même entre les masses illétrées, que cette prise de conscience s'accompagne maintenant d'une aspiration irrésistible vers une humanisation effective du monde du travail et ce, non seulement pour une minorité, mais pour la totalité des travailleurs du monde. Il suffit d'avoir passé par l'Asie, par l'Afrique ou par l'Amérique Latine, pour en mesurer toute l'étendue et la profondeur".

Selon Mgr Cardijn, la solution à donner à ce problème gigantesque né de l'aspiration irrésistible vers une humanisation effective du monde du travail, si elle est technique et politique, est pourtant avant tout "idéologique" et par conséquent "éducative". Il s'agit de répandre dans le monde une conception humaine de vie, dit-il; conception humaine du travail, de la vie de travail, de la dignité du travail et du travailleur, de la valeur et de la mission du travailleur, mission personnelle, familiale, professionnelle, sociale, nationale et internationale. "Ceci doit se faire

dans toutes les couches sociales, dans les élites comme dans les masses, mais en particulier dans les masses populaires".

Cette conception intégralement humaine du travail, pour répondre à l'appel angoissé du monde d'aujourd'hui, dit encore le fondateur de la J.O.C., ne peut rester dans les idées, dans les courants d'opinions; elle doit passer chaque jour dans la pratique, dans le comportement de chacun: patron, ouvrier, intellectuel, homme d'affaires, syndicalistes, et transformer par là toutes les réalisations et les institutions humaines dans la vie professionnelle, familiale, sociale, civique, nationale et internationale".

Mgr Cardijn rappelait qu'après une première randonnée à travers le monde, il eut l'occasion de s'entretenir avec le Pape du danger grandissant du communisme international qui attire et fanatise les masses populaires. Le Saint-Père lui fit alors la réponse suivante: "Oui, le danger communiste est grand. Mais il y a un plus grand danger, c'est que la classe ouvrière ne connaît pas la doctrine de l'Eglise et surtout sa doctrine sociale. Cette ignorance empêche la classe ouvrière du monde de donner une réponse positive et constructive aux erreurs communistes; elle empêche la classe ouvrière d'enthousiasmer et d'entraîner les travailleurs vers le seul effort de collaboration internationale qui puisse, avec le progrès économique indispensable, assurer le progrès social et la paix internationale, dans la justice et la charité".

Nous ne savons pas si le docteur Antoine Rivard, professeur à la Faculté de droit de Laval, le même qui se riait des "vaches sacrées de l'Inde" durant la deuxième campagne électorale, assistait à la cérémonie. Ni non plus, le docteur Maurice Duplessis qui considérait l'aide aux pays sous-développés comme un support aux communistes. Ni non plus, le docteur Noël Dorion grand pourfendeur des communistes.

En tous cas, tous ces politiciens doctorés de Laval, qui s'opposent à l'émancipation de la classe ouvrière et qui s'insurgent parce que les surplus de blé canadien vont aux populations sous-alimentées du sud-est asiatique plutôt qu'aux cochons des habitants de la province de Québec en auraient eu pour leur argent à écouter les paroles de Mgr Cardijn.

Maurice LADOUCEUR

La vie d'un salarié dans l'hôpital

La convention collective

La convention collective par voie de négociations est un procédé qui, dans certaines limites, restreint le champ des décisions unilatérales des patrons. C'est une méthode de co-détermination des relations entre employeurs et employés. On peut considérer la négociation de conventions collectives comme un moyen adopté par le syndicalisme pour avoir son mot à dire dans l'exécution et la critique des décisions patronales qu'il considère comme affectant directement ou indirectement l'employé.

La convention collective est, avant tout, une mesure d'ordre législatif: elle fixe dans le champ d'activité qu'elle couvre les structures de l'autorité, elle est la loi des parties en cause.

Les relations industrielles

Il y eut tout d'abord le concept que la main-d'oeuvre était une commodité sujette à la loi de l'offre et de la demande, dont le prix marchand était déterminé par le jeu des deux forces. D'autre part, la valeur du travail était déterminée par la valeur du bien que la main-d'oeuvre pouvait procurer.

Il n'était pas difficile pour l'employeur de considérer alors ses employés comme des machines.

Les employeurs commencèrent à réaliser qu'il manquait quelque chose dans leurs relations avec leurs employés. Ils réalisèrent que le bien-être de leurs employés avait une influence directe sur leur productivité. Ils introduisirent graduellement des améliorations de bien-être. C'est ce qu'on appelle la conception dite de bonne volonté, et les employeurs devinrent de plus en plus paternalistes.

Malgré le paternalisme, les travailleurs continuaient à dire: "mettez de l'argent dans nos enveloppes de paye, et nous prendrons soin de nous-mêmes".

L'employeur le plus paternaliste est souvent le plus tracassé par les problèmes ouvriers.

A cette conception, suivit une autre qui considère le travail comme une source naturelle qu'on doit protéger. Il faut considérer que le travailleur est humain, que son attitude individuelle peut avoir une relation avec la valeur de ses services, car si l'ouvrier n'est pas corps et âme à son travail, il peut être, pour ainsi dire, absent de son travail. Cette façon de voir considérait que les travailleurs avaient des droits inaliénables et que ses droits sont aussi importants que les droits des autres groupements.

L'on commença à reconnaître qu'un service bien rendu profite à tous.

Lorsque l'on aura compris que les droits du capital humain doivent être reconnus comme ceux des autres citoyens dans la communauté, la véritable démocratie sera réalisée.

La démocratie industrielle est une sorte de gouvernement responsable qui détermine les relations mutuelles entre patrons et ouvriers en tenant compte des droits de chaque partie et des relations qui doivent exister entre les employés eux-mêmes.

On doit considérer le travailleur non seulement comme tel, mais aussi comme client. Quand l'employeur aura dépensé autant d'efforts pour attirer ses employés que le marchand en fait pour attirer sa clientèle, il sera moins exposé à des changements d'attitude de la part de ses employés. Ne voit-on pas le client qui se croit victime de l'exploitation faire exactement la même chose que l'employé; prendre des mesures défensives.

On devrait comprendre que patrons et ouvriers sont comme des partenaires, qu'ils partagent les mêmes responsabilités. Il semble que sur une longue échéance, ils ont des intérêts identiques.

Toute entreprise doit offrir de bons salaires et une sécurité d'emploi à ses employés.

L'entreprise doit aussi offrir aux clients un service de première qualité tout comme elle doit offrir des garanties de bonnes relations à ses employés.

Comment un groupe composé d'éléments divers peut-il faire partie d'un tout homogène?

Il faut d'abord:

- 1—Déterminer les besoins, le genre et le nombre d'occupations;
- 2—Choisir des employés responsables (non des enfants);
- 3—Entraîner et instruire les employés afin de développer chez eux le maximum de leurs capacités;
- 4—Créer et maintenir le désir de travailler efficacement et de rester à l'emploi de l'entreprise grâce à des conditions de travail humanisées.

Le but d'une bonne administration doit consister à avoir des employés stables, productifs et satisfaites.

Si l'on réussit à réaliser cet objectif, l'on pourra dire que le service du personnel a bien rempli son rôle.

Pour la direction, un programme bien administré veut dire un coût de revient réduit.

Toutes ces déclarations sont belles mais ne veulent rien dire, à moins que les autorités y croient et fassent tout leur possible pour les faire passer dans la pratique.

Il est permis de penser que si seulement la moitié de 1% du temps, de l'effort et de l'argent était dépensé pour améliorer le rendement et pour trouver des méthodes meilleures d'obtenir la coopération, le résultat serait considérable.

JEAN HOSPITALIER.

NOTE DE LA DIRECTION

Par suite de la grève des employés du Pacifique-Canadien, l'édition du journal LE TRAVAIL du 11 janvier a été considérablement retardée et n'a pu être livrée à la date habituelle.

Maintenant que la grève est terminée, nous croyons que la présente édition parviendra à nos lecteurs en fin de semaine.

Programme du forum 'Les Idées en Marche' pour l'année 1957

L'Institut Canadien d'Education des Adultes vient de nous faire connaître le programme du forum "Les Idées en Marche" pour le deuxième semestre de l'année 1956-57. L'on sait que cette émission passe simultanément à la radio et à la télévision à 10.30 du soir, le lundi soir, au réseau français de Radio-Canada.

Voici la date des prochaines émissions ainsi que les sujets qui seront discutés par les participants:

- 21 janvier: "Devrait-on supprimer les devoirs scolaires?"
- 28 janvier: Sujet d'actualité.
- 4 février: "La police internationale peut-elle sauvegarder la paix?"
- 11 février: "Le cinéma: matière de classe?"
- 18 février: "Le patron devrait-il ouvrir ses livres aux employés?"
- 25 février: Sujet d'actualité.
- 4 mars: "Qui doit faire l'éducation politique?"
- 11 mars: "L'entreprise à profits peut-elle construire des logements à loyers modiques?"
- 18 mars: "L'école obligatoire jusqu'à 14-16 ou 18 ans?"
- 25 mars: Sujet d'actualité.
- 1er avril: "Le conseil des arts."
- 8 avril: "A qui profitera la canalisation du St-Laurent?"
- 15 avril: "Une machine me remplace: qui va payer ma réadaptation?"
- 22 avril: Sujet d'actualité.
- 29 avril: "La constitution de 1867 est-elle désuète?"

"Les voisins d'en face"

Une émission à ne pas manquer le 24 janvier

Nous voulons recommander à nos lecteurs l'émission radiophonique "Les voisins d'en face" qui passera sur le réseau français de Radio-Canada, jeudi, le 24 janvier, de 9.30 à 10 h. p.m.

Le texte de l'émission qui est de Mme Simone Chartrand traitera de la démocratie et de son expression conformément au bien commun.

Plusieurs personnages seront en scène dont une assistante sociale, un directeur de service d'action politique ainsi qu'un ouvrier, candidat à l'échevinage dans son quartier.

Le but de l'émission, c'est de faire comprendre aux auditeurs qu'une meilleure démocratie ne peut avoir d'autre exigence de mettre le citoyen toujours davantage en mesure d'avoir sa propre opinion, de l'exprimer et de la faire valoir d'une manière conforme au bien commun ainsi que le disait Pie XII dans son radiomessage de Noël 1944.

Old Age

OTTAWA (CPA) — "The only way to avoid old age is to die young — everyone grows older. Old age is not a club we can join or not according to whether its aims and members appeals to us." This striking statement prefaced a study of older people published by the Canadian Welfare Council recently. Its truth cannot be hidden by clever words. Its implications should receive the careful study of us all.

Every economically well-developed country today is faced with the problem of an increasingly ageing population. In some countries the problem is more acute than in others. One thing is certain, however, barring some major catastrophe that will wipe out a large part of the earth's population, the problem can only grow more and more acute.

There are many factors which account for the increasing number of people who reach the retirement ages of 60 and 65. Improvements in medical science are undoubtedly the most important but better diet, improved sanitation and the extended use of labor-saving devices have also played their part. The trade union movement can claim much credit for the improvements in living standards it has brought about for the vast mass of working people.

In Canada today there are more than 1,000,000 people over the age of 65. By 1971 the population of those over 65 will be double the number in 1951. While the proportion of those over 65 is expected to increase only from 7.8% of the total in 1951 to 8.8% twenty years later in 1971, present trends indicate that in the nine years from 1971 to 1980 the proportion of those over 65 will jump from 8.8% to 10%.

What is true of Canada is also true of other nations. For every one person in the United States aged 65 and over in 1900 there were four persons in 1954. In the quarter century from 1930 the US total population rose by 30% but the number of those aged 65 and more rose by 100%. A recent report by the Organization for European Economic Co-operation showed that the number of men above 65 and women above 60 will increase between 1951 and 1971 by 20% in France; 34% in Belgium; 46% in Italy and Luxembourg; 58% in the Netherlands; and 63% in West Germany. These European nations, with the exception of France, the Netherlands and Belgium, have the added problem that their present ratio of children under 15 to the overall population is dangerously low. In other words, the active part of the future generation is going to have a harder job than the present generation in providing for the old-age group.

Fortunately, this latter factor is not too important in North America at present but nevertheless future generations are going to be faced with the problem of a smaller and smaller 'active' group maintaining an evergrowing aged group. The burden of providing better pensions, improved housing facilities, medical care and the like for the older segment of the population will become heavier and heavier.

Many students of the problems of ageing have pointed to the illogical nature of a retirement age. Look at Winston Churchill, they say. Undoubtedly retirement at 65 or some other arbitrary age is ridiculous in some cases. Some men and women are 'old' at 45 while others are still 'young' at 80. In addition, it has been proven scientifically that having nothing to do hastens ageing.

Dealing with this aspect a short time ago, Dr. G. Edward Hall, president of the University of Western Ontario, said that employment must be found for older workers "since people are now living far beyond the conventionally defined period of economic usefulness, since the increased cost of living and the increased standards of living make former pensions sometimes dangerously inadequate and since the proportion of older people is increasing to proportions which virtually defy our ability, economically, to support them in unproductive roles."

The economy can, however, support an increasingly older population if the people are prepared to accept the other changes which will be necessary. By the rapid use of automation, the atom and other new technological processes, productivity can be speeded well ahead of the present two per cent increase per year now being achieved by most western nations.

This would provided the greater volume of goods and services needed to support an older population. But automation and similar processes will result in a lowering of the retirement age. And there we go again...

BUREAU ...

(Suite de la page 1)

ment sans emploi par suite d'un lock-out de la Dominion Textile et celui de l'Assomption ou sévit une grève dans l'industrie de la chaussure impliquant une centaine de travailleurs.

Enfin, outre ces questions extraordinaires, les délégués épuisent aussi l'agenda régulier des réunions du Bureau confédéral.

KENOGAMI

La Commission de relations ouvrières a accordé il y a quelques semaines, un certificat de reconnaissance syndicale au syndicat national des employés de la Commission scolaire de Kénogami pour représenter tous les travailleurs à l'emploi de cette Commission scolaire, à l'exception du contre-maitre, des employés de bureau et du personnel enseignant.

Federations To Present Joint Brief

QUEBEC (CPA) — For the first time, the three central labor bodies of Quebec will present a joint legislative brief to the provincial government.

The three groups are: the Quebec Federation of Labor (AFL-CIO); Quebec Federation of Industrials Unions (CIO-CCL); and the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

St. Peter and the Scab

St. Peter stood guard at the golden gate,
With solemn mien and an air sedate,
When up at the top of the golden stair,
A shrouded figure ascended there.

Applied for admission, he came and stood
Before St. Peter so great and good
In hope the City of Peace to win
And Asked St. Peter to let him in.

"You'll find", he said, "I was content to live
On whatever the company cared to give
And I ought to get a large reward
For never owning a Union card".

"I've never grumbled, I've never struck;
I've never mixed with Union truck."
St. Peter sat and stroked the staff.
Despite his high office he had to laugh.

"I've heard of you and your gift of gab
You are what is known on earth as a scab.
Go back to your master on earth and tell
That they don't even want a scab in hell".

Baie des Ha! Ha!

Le syndicat des débardeurs de la Baie des Ha! Ha! vient de tenir jeudi soir dernier au Palais municipal de Port-Alfred ses élections annuelles sous la présidence de l'un de ses membres, monsieur Benoît Desbiens. Me Robert Auclair a rempli la fonction de secrétaire d'élection.

M. Lucien Simard a été réélu par acclamation président du syndicat et il en fut de même de M. Roger Tremblay qui a été réélu vice-président. M. Arthur Barette a été réélu secrétaire-archiviste et M. Louis-Joseph Tremblay secrétaire-trésorier. Les quatre directeurs suivants ont été réélus par acclamation à leur ancienne fonction, MM. Georges-Elie Bouchard, Armand Gagnon, Jean-Marie Gagné et Jean-Paul Claveau. Un nouveau directeur a été choisi dans la personne de M. Réal Bouchard qui l'a emporté sur ses adversaires.

Cost Of Living Continues Climb

OTTAWA (CPA) — The cost of living in Canada continued its steady climb between November and December but the rate of increase was slowed considerably. The cost price index for December stood at 120.4 (1949 prices equal 100), up a fraction from November's 120.3 but considerably higher than 116.9 recorded in December 1955.

A slight drop in the price of food, with the food index falling from 117.9 in November to 117.5 in December, was more than offset by increases in all the other indexes. The shelter index rose from 133.4 to 133.5, the clothing index rose to 108.6 from 108.4, household operations rose to 118.6 from 118.1 and the index of 'other commodities and services' rose to 122.9 from 122.8.

L'ACTUALITÉ dans les



Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Réunion de l'exécutif

L'exécutif de l'union s'est réuni la semaine dernière pour préparer l'agenda de la prochaine assemblée générale. MM. S. Ted Paye, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, Jean-Paul Geoffroy, du service technique de la CTCC ainsi que Raymond Couture, du service de l'organisation, assistaient également à cette réunion.

Journées d'études

L'union a délégué des représentants aux journées d'études qui se tiendront au début de février à Saint-Hyacinthe. Le président de l'union, M. Y. Gaudreault ainsi que MM. Boucher et Della Malva assisteront à la première session à l'intention des membres des exécutifs les 1, 2 et 3 février. Lors de la deuxième session qui aura lieu les 8, 9 et 10 février, le président sera accompagné de MM. Caron et J. Landry.

Assemblée générale

Lundi prochain, le 21 janvier, aura lieu l'assemblée générale de l'Union des Employés de la Canadian Vickers. Comme à l'habitude, les réunions se tiendront dans les deux langues. Des questions importantes seront discutées au cours de cette assemblée, tous les membres sont priés d'y assister et d'y participer activement en faisant les suggestions qu'ils jugeront à propos.

Assemblée des délégués de département

Les délégués de département tiennent des réunions régulièrement et ils notent toutes les remarques que les membres veulent bien faire au sujet des amendements à apporter à la convention collective de travail qui expirera dans les mois prochains.

Dernier appel

Des discussions auront lieu prochainement sur les amendements à apporter à la convention collective de travail. Les assemblées générales qui vont suivre

d'ici la période des négociations seront donc des plus importantes pour tous les employés de la Vickers. Les syndiqués sont particulièrement intéressés à ces discussions et ils se devraient d'assister en un nombre plus imposant que jamais à ces assemblées générales. La prochaine assemblée aura lieu lundi. Que personne ne manque d'y assister.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur : FERNAND BOURRET

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit" 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa

Little In Throne Speech

By CLIFFORD A. SCOTTON

OTTAWA (CPA)—A thin legislative program, almost all of which had been announced or had been the subject of considerable speculation in recent months, was presented at the opening of the fifth session of Canada's 22nd. Parliament. Observers on Parliament Hill here were surprised that the Speech from the Throne—announcing government proposals for the session—did not appear to contain measures which would assist in the return to power of the Liberal party in the expected June federal election.

Although the Throne speech, delivered by the Governor-General with all the ancient tradition and ceremony attached to the opening of a new Parliament, did not spell out too many vote-catching proposals, this does not discount the possibility of some being introduced before the anticipated prorogation in mid-April. A budget must be brought before the Prime Minister calls for a renewed mandate and legislative proposals may be introduced by the government at any time during the session.

Measures proposed in the Throne Speech are expected to involve some \$130 million in new expenditure. They include the establishment of the Canada Arts Council, grants to universities and the division of the National Museum of Canada into the Canadian Museum of Natural History and the Canadian Museum of Human History.

Other proposals which will be dealt with by Parliament include: a revised and increased program of federal technical and vocational grants; payments to municipalities; of grants in lieu of taxes on federal property in the municipality; improvements in the Merchant Seamen Compensation Act; a revision of the Narcotics Act; continuation of the Canadian Wheat Board to handle market-

ing of western wheat, oats and barley; the establishment of a Senate committee to study better land use for agriculture; and a number of other minor points.

Both the Conservatives and CCF moved the customary amendments to the Speech. In a straight 'no confidence' motion, Conservative Leader John Diefenbaker deplored government "indifference, inertia and lack of leadership in the face of serious national and international problems and their disregard of the rights of Parliament".

CCF leader M. J. Coldwell pressed his party's long battle for a nation-wide comprehensive health plan by condemning the government for its "failure to announce legislation establishing a comprehensive and nation-wide program of health insurance, with provision for provincial participation".

The question of the tie-up of the Canadian Pacific Railway system following the walkout of 2,800 firemen loomed large in the opening statements during the Throne Speech made by party leaders. Conservative Leader Diefenbaker accused the government of being "resolute in irresolution" in its handling of the strike situation and called for a clear statement of government policy in relation to the dispute.

He was criticized by CCF Leader M.J. Coldwell who said that if the government abdicates its authority and refuses to reveal its policy on certain matters, then the

opposition has an obligation to put forward some positive proposals. The CCF Leader suggested that both parties in the rail dispute be requested to return to work, without prejudice to their rights, while negotiations continued. He said that the question of displacing firemen from diesel locomotives was a technical question and one which should be studied by a board of experts and technicians. If the CPR was unwilling for a return to work while negotiations continued, Mr. Coldwell added, then the government should appoint a controller to take over temporary management of the railway.

Both leaders were critical of the government policies, particularly in wheat marketing, which had led to the sharp decline in the last few years in agricultural income. Mr. Coldwell also called for improvements in social security legislation, with particular reference to the need of increased old age pensions. He said that despite the high level of the Canadian economy, "there is no doubt that those who are ill, those who are unable to work any longer because of age, are not sharing in this prosperity, but instead find as the statistics of production climb, their lot by relativity becomes more and more unhappy".

Prime Minister St. Laurent, in a reply to the Conservative 'no confidence' motion gave a broad hint of the imminence of the federal general election. He said: "There is... the impression throughout the country, which I am not going to attempt to dispel this afternoon, that there may be before many months an opportunity for the people of Canada to whether or not they agree with his (Diefenbaker's) statement that the government has lost the confidence of the people of Canada."

Profits Up: 19% Before Tax, 20% After Tax

OTTAWA (CPA)—Corporation profits before income taxes were estimated at \$889,000,000 for the third quarter of 1956, an increase of \$75,000,000 or 9% over the revised estimate of \$814,000,000 for the same 1955 period the Dominion Bureau of Statistics reports. Cumulative profits before taxes for the first three-quarters this year amounted to an estimated \$2,458,000,000, an increase of \$351,000,000 or 17% over last's figure of \$2,107,000,000.

Corporation profits after taxes, as estimated for the third quarter of 1956, increased \$55,000,000 or 12% to \$506,000,000 from last year's \$451,000,000. For the nine months ending September, estimated profits after taxes increased \$235,000,000 or 20% to \$1,399,000,000 from \$1,164,000,000 in 1955.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

EXECUTIVE HOLD MEETING.

Last week's executive meeting witnessed a full roster. Regular business was transacted and many items for discussion are slated to be included in the agenda for the next executive meeting.

The executive members were addressed by three prominent union officials, S. Ted Payne, vice president of the National Metallurgy Federation CCCL, Jean-Paul Geoffroy, legal and technical adviser to the union and Raymond Couture of the CCCL Organizational Service.

STUDY SESSIONS DUE.

St-Hyacinthe has been chosen for the holding of two separate sessions of Educational Study Groups.

The first group comprising members of executive committees will be held February 1, 2, and 3 with the second and final session for general membership taking place February 8, 9, and 10.

President Y. Gaudreault of the National Union of Vickers Employees CCCL will attend with Brothers Boucher and Matthew Della Malva.

At the second session February 8, 9, and 10 President Gaudreault will be accompanied by Brothers Caron and J. Landry.

SUPER AIRCRAFT CARRIER.

A 21-ton steel plate was swung into position in a new drydock at the New York Shipbuilding Corporation in Camden, New Jersey last week. By 1959 it is to grow into the United States Navy super aircraft carrier, the "Kitty Hawk".

A REMINDER.

This coming Monday (January 21) is the monthly general, membership meeting and will be

held in the union hall at 5.00 p.m. as usual. The meeting are always bilingual.

As announced in these columns last week several important items are on the agenda and all members are urgently requested to attend and take active part in the meeting. The outcome of some items on the agenda concerns your future welfare. Please attend.

STEWARDS HOLD MEETING.

The departmental stewards held their regular meeting last Thursday in the union hall and it was well attended.

Several suggestions moved by stewards were adopted and membership will be advised at the next general membership meeting.

Discussion of pre-negotiation business brought forward many constructive suggestions from the stewards.

Some stewards announced that some of their suggestions had come from the membership who take an active part in their union. Membership interest in union matters always welcomed by your union. Make your suggestions known at the meeting.

MEMBERSHIP MEMO.

The executive committee announces that pre-negotiation discussions will be held during the course of Monday's meeting.

This monthly meeting is for the general membership and all union members should make it a point to attend.

Preliminary moves for the formation of a collective labor agreement will be one of the principal items on the agenda.

This should be an incentive for all members to be present.

Make Monday's meeting a record-breaker.

"A growing menace"

Initiative From Ottawa

A long sought spark, ignited last week in Ottawa, may prove the difference between a good sound job and the left-overs for men 40 and over seeking employment.

Credit must be given to the Ottawa and District Trades and Labor Council for their initiative. They have unanimously approved a resolution to appeal for legislation by the federal government of Ontario to make illegal discrimination against job hunters over 40.

There will be many employers who will term this "ridiculous and unnecessary." Those quite few who have never turned down a man because of his age we first congratulate but experience and down-to-earth examples show that a man, 40 or more, is reduced, despite ability and know-how, to positions offering little more than benefits of a 16-year-old youngster on his first job.

By 40, a man has acquired experience whether specialized, true, vicarious or just the experience of life. This person is a man, a man with faults like all men. But who will admit that being 40 or over is a fault?

History has proven beyond the shadow of a doubt that the worse discrimination offenders are those who do not show it.

Something must be done and the law seems a good way. Could not your community profit by such a law? Could YOU not profit by such a law?

President Robert Ford and his council drafted the move and wisely termed this discrimination against older workers "a growing menace... a great social evil... perhaps as serious as discrimination for reasons of race, color or creed."

"By 1971 well above one-third of Canada's population will be over 45," notes the draft. It is imperative for Canadians to help make their country the best.

Let us resolve to help support this proposition and in so doing make Canada the showplace of true democracy.

L. L.

Labor Laws Proposed

OTTAWA (CPA) — Parliament has been asked to write into federal labor law provisions for paid annual vacations, paid statutory holidays and the voluntary revocable check-off of union dues in bills proposed as the new session opened, by Stanley Knowles (CCF Winnipeg North Centre). Knowles introduced, and secured first reading of, four bills covering demands by organized labor in a single day.

The bills, all of which have been proposed by the Winnipeg member at previous sessions, provide for:

The voluntary revocable check-off of union dues:

A minimum of two weeks paid annual vacation;

A minimum of eight paid statutory holidays a year;

The use of the advance poll in federal elections and by-elections. This provision, at present, covers only specific groups such as members of the armed forces and RCMP and workers in certain industries.